

EHPAD de GIVORS

>> Livret d'accueil



NOUS CONTACTER

22 Rue du Docteur Roux – 69700 GIVORS

Tél. : 04 26 68 43 20



Nom :

Prénom :

Etage : Secteur :

Chambre : Aile :

Médecin :

Cadre :

Référents :

.....
.....
.....
.....
.....

Bienvenue à l'EHPAD de Givors !

Ouvert en janvier 2016, l'établissement est issu de la réunion des deux EHPAD de l'hôpital de Givors : le site Bertholon Mourier et celui de Montgelas.

Il s'agit d'une structure médicalisée de 188 lits, dont 24 lits en unité sécurisée, située à proximité directe du Centre Hospitalier de Givors auquel il est rattaché.

Vous avez choisi de vous installer ici et, afin de faciliter votre arrivée, nous vous proposons ce livret qui a pour objectif de répondre aux questions que vous vous posez certainement.

Nous souhaitons ainsi vous renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de cet EHPAD et sur les prestations qui vous sont proposées.

Bien évidemment, rien ne remplacera les échanges directs que nous aurons par la suite mais ce livret se veut pratique et consultable à tout moment.

Nous vous souhaitons une bonne installation, au plaisir de vous rencontrer.

L'Equipe de l'EHPAD

Nous vous invitons à consulter le livret d'accueil du Centre Hospitalier de Givors qui vous apportera des informations complémentaires : www.ch-givors.fr

Sommaire

L'ETABLISSEMENT ----- 5

PLAN DE SITUATION
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
PLAN DES ETAGES

VOTRE CONFORT ----- 8

LA CHAMBRE
LA TELEVISION
LE TELEPHONE
L'ACCES A INTERNET
LE TABAC
LES EFFETS PERSONNELS
LES OBJETS DE VALEUR
LES JARDINS

VOTRE QUOTIDIEN ----- 12

LES REPAS
LES VISITES ET SORTIES
LE COURRIER
L'ESPACE CONVIVIALITE

VOTRE BIEN ETRE ----- 14

LA PRESTATION COIFFURE
LES SOINS DE PEDICURIE
L'ANIMATION
LA BIBLIOTHEQUE
L'ASSOCIATION MIEUX VIEILLIR A MONTGELAS
LES BENEVOLES

VOTRE SANTE ----- 17

NOS MISSIONS
PRENDRE SOIN : PRESENTATION DE L'EQUIPE MEDICALE ET PARAMEDICALE
SOIGNER AUTREMENT : LES THERAPIES NON MEDICAMENTEUSES
ACCOMPAGNER LA MALADIE DIFFEREMMENT : L'UHA ET LE PASA



VOTRE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE-----20

L'ACCUEIL

TARIFS ET FACTURATION

A QUI S'ADRESSER :

- L'ASSISTANTE SOCIALE
- LA CHARGEE DES ADMISSIONS ET DES PRISES EN CHARGE
- LA MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

VOS DROITS-----22

LA PERSONNE DE CONFIANCE

LES DIRECTIVES ANTICIPEES

LE REFERENT ADMINISTRATIF

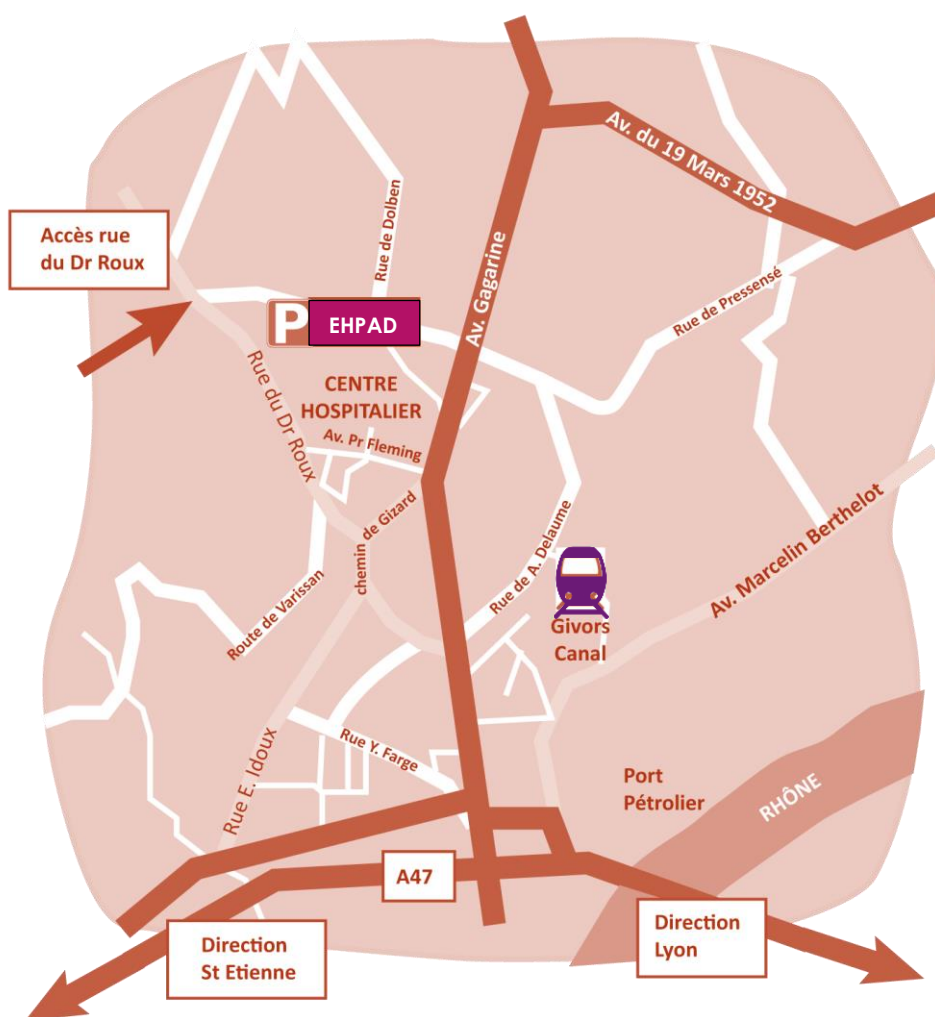
VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE L'EHPAD : LE CONSEIL DE VIE SOCIALE-----23

LES INTERLOCUTEURS A VOTRE DISPOSITION-----24

PLAN DE SITUATION

EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER GIVORS
22 Rue du Docteur Roux – 69700 GIVORS

Un parking visiteur est à votre disposition



Desserte par le train depuis Lyon ou Saint-Etienne

- Gare SNCF de Givors-Canal (la plus proche)

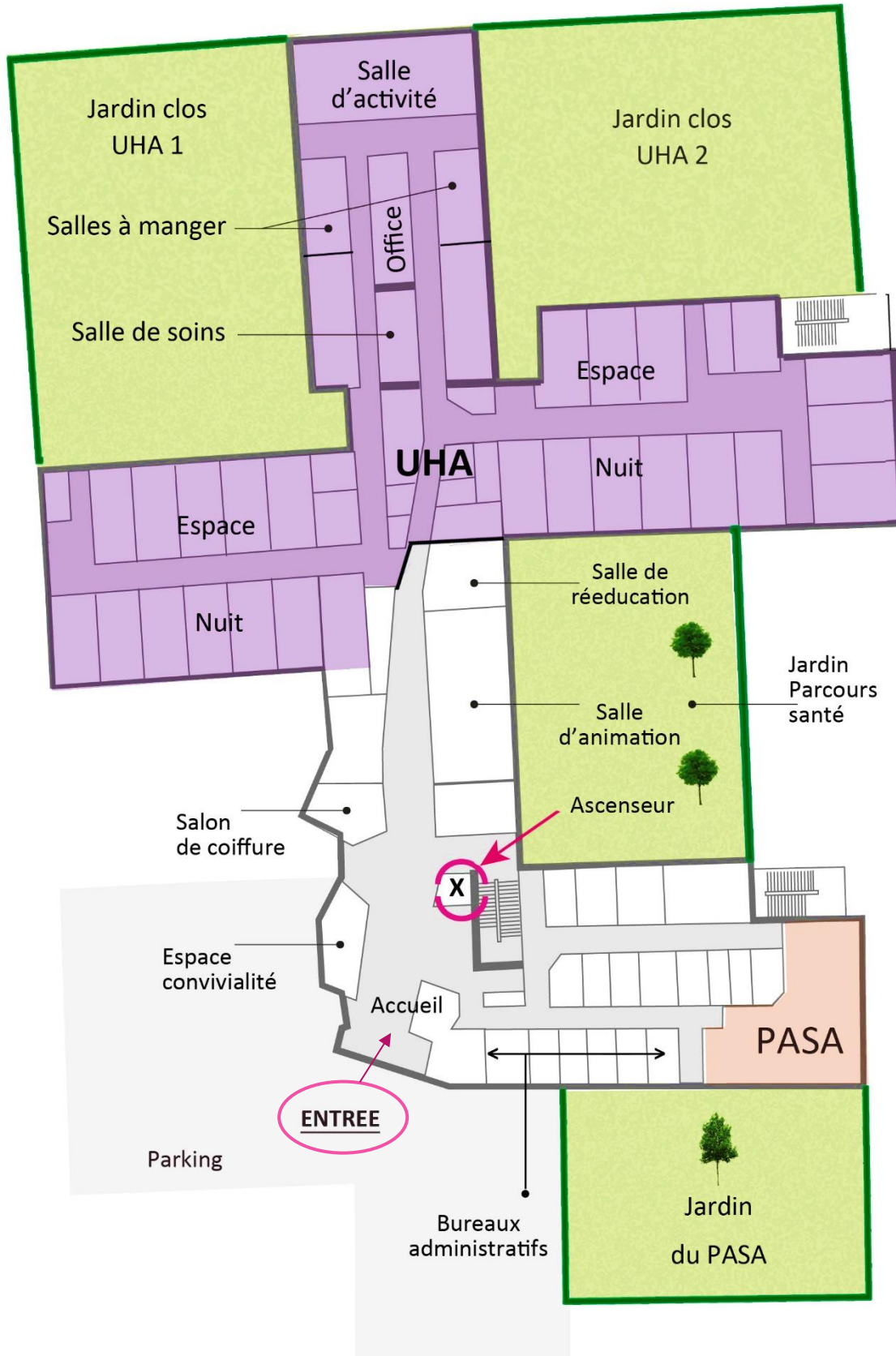
- Gare SNCF de Givors-Ville (la mieux desservie)



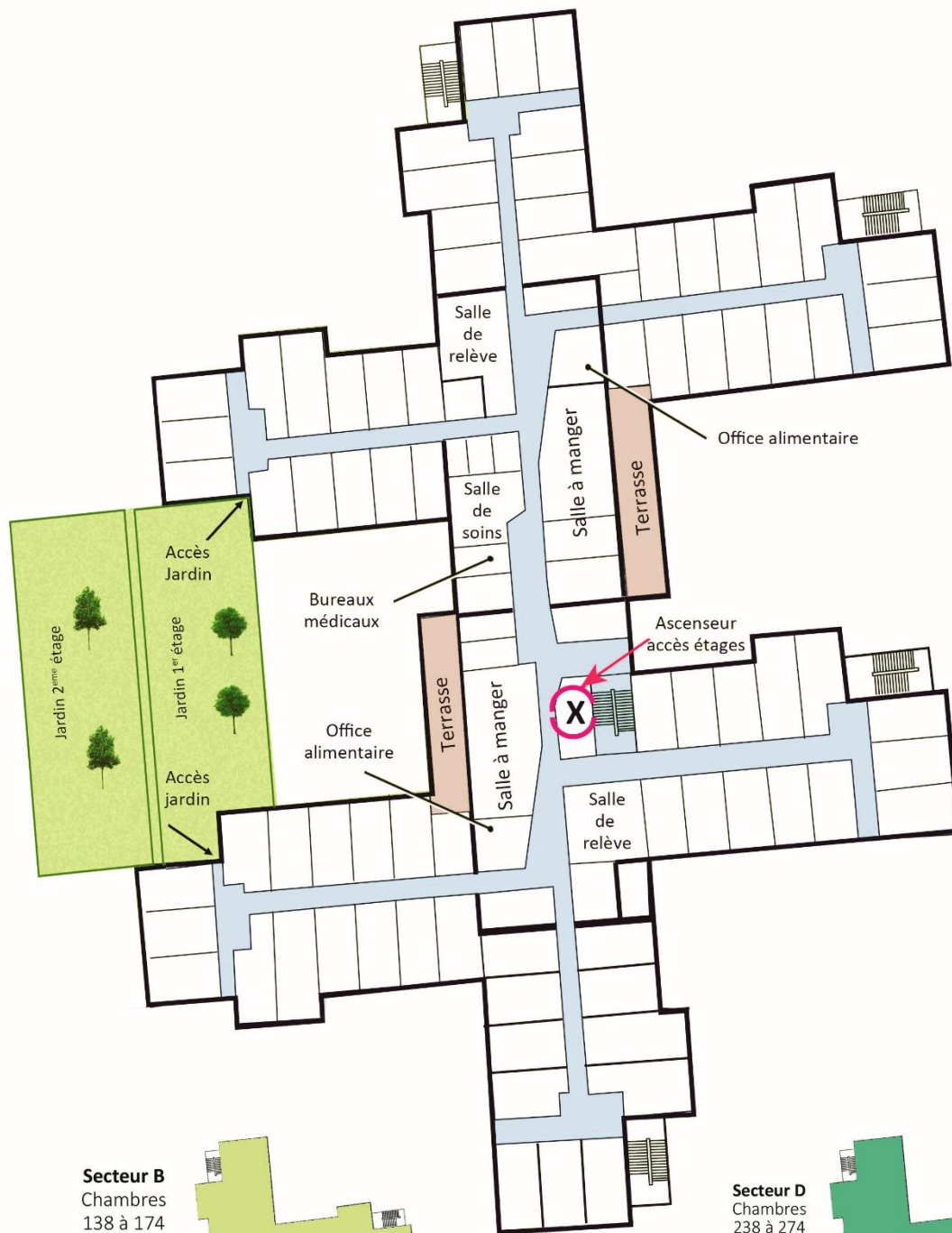
Desserte par le bus

- Ligne TCL n°80, desserte par les Vernes, arrêt Docteur Roux

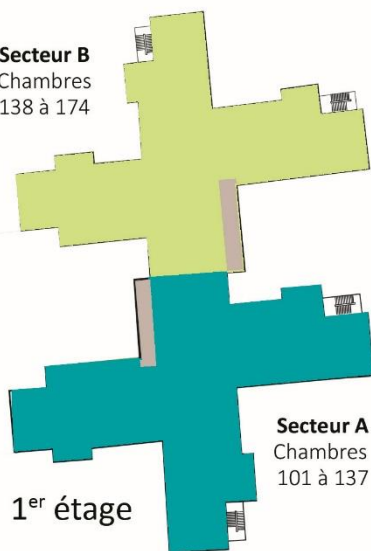
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE



PLAN DES ETAGES

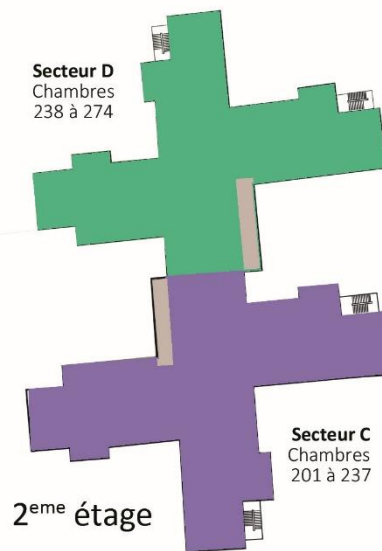


Secteur B
Chambres
138 à 174



Secteur A
Chambres
101 à 137

Secteur D
Chambres
238 à 274



Secteur C
Chambres
201 à 237

>> VOTRE CONFORT

VOTRE CHAMBRE

En fonction des disponibilités à votre entrée, vous pouvez bénéficier d'une chambre individuelle ou à deux lits. Elle est votre espace privé. Vous pouvez donc en disposer librement et la personnaliser dans le respect du règlement intérieur. Elle comprend un espace salle d'eau et sanitaire. Elle est équipée d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'une table, de chaises, d'un fauteuil et d'un placard.

Vous pouvez installer, dans les limites liées à la sécurité et à la place disponible, du petit mobilier et objets personnels. En outre, vous avez la possibilité d'installer un petit réfrigérateur dans votre chambre, après accord de l'équipe soignante et répondant aux normes édictées.

Une clé fermant votre chambre peut vous être attribuée à votre demande.

Enfin, l'attribution de votre chambre n'est pas définitive : l'évolution de votre état de santé ou de celui d'un autre résident rend parfois nécessaire un changement de chambre.



LA TELEVISION

Il vous appartient d'apporter votre propre télévision. Il est fortement recommandé de se munir d'un téléviseur à écran plat, qui pourra être fixé au mur par nos équipes techniques.

Les appareils électriques doivent être conformes aux normes de sécurité. La maintenance et les réparations restent à votre charge.

LE TELEPHONE

Vous pouvez disposer d'un poste téléphonique avec ligne directe.

Pour obtenir le téléphone dans votre chambre, vous avez la possibilité, à minima, d'ouvrir une ligne gratuite pour que votre entourage puisse vous appeler directement.

Si vous souhaitez ouvrir une ligne pour passer des appels vers l'extérieur, une avance sur consommation vous sera demandée.

Dans les deux cas et pour toute question, veuillez-vous rapprocher de l'accueil.

L'ACCES A INTERNET

Un code WIFI peut vous être délivré afin que vous puissiez bénéficier d'un accès internet gratuitement. Renseignez-vous à l'accueil.

LE TABAC

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement. Des espaces extérieurs dédiés sont aménagés en ce sens. Nous vous prions de bien vouloir les respecter.

LES EFFETS PERSONNELS

Choisissez vos effets personnels en privilégiant des vêtements confortables, adaptés à votre handicap. En cas de doute ou de question, l'équipe soignante se tient à votre disposition.

Pensez à emporter des vêtements d'extérieur, ils seront utiles pour vos sorties (veste, manteau, casquette, chapeau, ...). Choisissez également des pantoufles et chaussures adaptées et confortables tenant bien le pied.

Afin d'éviter toute perte de linge, tous vos effets personnels doivent impérativement être marqués à vos nom et prénom.

Tout nouvel apport de linge ou d'équipement doit être signalé aux équipes soignantes afin de mettre à jour l'inventaire.

L'établissement met à votre disposition le linge de toilette ainsi que des serviettes de table.

Par ailleurs, il vous est vivement conseillé de faire graver vos paires de lunettes ainsi que votre appareil dentaire pour éviter tout désagrément. Pour ce faire, prenez conseil auprès de votre opticien ou de votre dentiste.

Enfin, il est demandé d'apporter et de renouveler votre nécessaire de toilette : brosse à dents, dentifrice, verre à dents, colle à dentier, brosse à cheveux, peigne, rasoir, parfum, gel douche, savon, shampooing...

LES OBJETS DE VALEUR

Nous vous invitons à ne pas garder d'argent ni objet de valeur dans votre chambre. Pour les bijoux que vous souhaitez conserver, un inventaire sera réalisé à votre entrée.

Toutefois, si vous souhaitez conserver des objets de valeur (cartes de crédit, argent liquide, chéquier, téléphone portable, ordinateur, tablette...), l'établissement ne pourra pas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

LES JARDINS

L'EHPAD dispose de plusieurs jardins :

- un jardin principal en rez-de-chaussée, adossé à la salle d'animation :

il est agrémenté d'un parcours de santé. Fleuri par les résidents lors d'ateliers



jardinage, il dispose également d'un coin potager où les résidents plantent, avec les animatrices, des pommes de terre, des tomates, des fraises, des plantes aromatiques... qu'ils récoltent ensuite et partagent le temps d'un repas ;

- des petits jardins accessibles depuis les étages, grâce à des passerelles ;



- un jardin pour le PASA et un pour chaque unité de l'UHA ;

- un parcours de marche permet de se promener autour de l'EHPAD grâce à une coursière goudronnée.



>> VOTRE QUOTIDIEN

LES REPAS

Vos **habitudes alimentaires** sont prises en compte ainsi que vos goûts et régimes. Une diététicienne vous rencontrera ainsi que l'équipe soignante afin d'effectuer une enquête alimentaire.

Les repas sont servis en salle à manger. En fonction de votre état de santé, ils pourront être adaptés et vous être servis en chambre.

Les horaires :

- Petit déjeuner à partir de 7h30
- Déjeuner à 12h00
- Collation dans l'après-midi
- Dîner à 18h00

Les menus sont affichés sur chaque étage.

Vos proches ont la possibilité de prendre leur repas avec vous, moyennant l'achat d'un ticket repas à l'accueil de l'EHPAD. Dans ce cas, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe soignante afin qu'elle puisse faire le nécessaire auprès de la cuisine 48h avant la date souhaitée.

Votre famille peut vous aider à la prise des repas. Pour faciliter cette démarche, le repas est servi en chambre.

LES VISITES ET SORTIES

Les visites de vos proches sont les bienvenues ; elles sont cependant à harmoniser avec l'organisation des soins et le bien-être des résidents, en privilégiant les visites l'après-midi.

Les sorties sont possibles et libres. Néanmoins, pour votre sécurité, nous vous invitons à en informer systématiquement l'infirmière du service, un accord médical pouvant être nécessaire selon votre état de santé.

LE COURRIER

Le courrier est distribué dans les services du lundi au vendredi.
Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'entrée pour l'envoi de vos courriers.
Pensez à affranchir vos lettres.

L'ESPACE CONVIVIALITE

Des distributeurs de boissons et snacking sont à votre disposition dans le hall d'accueil.



Le hall d'accueil



>> VOTRE BIEN-ETRE

LA PRESTATION COIFFURE

Le salon de coiffure est ouvert 4 jours par semaine. La coiffeuse s'organise pour prendre régulièrement tous les résidents mais vous pouvez également prendre rendez-vous pour une occasion particulière (anniversaire, fête de famille...).

Les colorations et soins spécifiques sont à fournir par vos proches.

Pour connaître les jours d'ouverture, adressez-vous à l'équipe soignante.



LES SOINS DE PEDICURIE

Les soins de pédicurie sont programmés par les soignants sans frais supplémentaire.



L'ANIMATION

Quelles sont les activités que vous aimez ?

Des activités intellectuelles, artistiques, culturelles ?

Faire de nouvelles rencontres, partager des expériences et des connaissances ?

Faire de la cuisine, jouer à la pétanque, jardiner ?

Deux animatrices sont présentes du lundi au vendredi afin de vous proposer un choix d'activités vaste et varié par le biais de différents ateliers (cuisine, atelier canin, travail manuel, cinéma, chorale, bien-être, sorties, pique-nique...).

Vous pourrez participer à la rédaction du journal de l'EHPAD « L'Arc-En-Ciel » qui paraît tous les trois mois.

Les animations sont adaptées à vos capacités, votre autonomie et vos envies. Vous êtes libres d'y participer ou non et elles sont comprises dans le coût de la prestation.

Nous avons la chance de faire intervenir des professionnels qualifiés dans leur domaine pour certaines activités comme l'art floral, le théâtre, la respiration relaxante et la musicothérapie.

Un bénévole anime un atelier tricot, une fois par semaine.

Afin de maintenir un lien avec l'extérieur, nous vous proposons régulièrement des sorties, la fête des voisins, des projets avec des écoliers, des collégiens et des lycéens, des rencontres avec les enfants du relais de la petite enfance ainsi que des moments de partage avec le repas résidents-familles-personnel et lors des anniversaires du mois.

Le programme des activités est visible chaque semaine sur les panneaux d'affichage, dans le hall et dans chaque secteur.

Les animatrices sont à votre écoute pour partager, vivre ensemble et investir au mieux votre nouveau lieu de vie.



Art floral



Carnaval



Jardinage



Pique-nique

LA BIBLIOTHEQUE

Nous disposons d'une bibliothèque avec un large choix de livres. Les animatrices passent deux fois par mois dans les services pour vous les proposer. N'hésitez pas à leur demander les ouvrages des auteurs que vous appréciez.

L'ASSOCIATION « MIEUX VIEILLIR A MONTGELAS »



Pour agrémenter votre quotidien, les bénévoles de notre Association proposent différentes actions tout au long de l'année : loto, repas guinguette, marché de Noël, vente de brioches, ... Les bénéfices de ces manifestations, les adhésions et les dons reçus permettent de financer différents projets et loisirs.

C'est avec grand plaisir que nous vous offrons un cadeau personnalisé pour votre anniversaire.

Nous sommes aussi en lien avec l'animation à laquelle nous apportons une aide financière et logistique en cas de besoin. Vous trouverez ces différentes informations sur le panneau d'affichage dans le hall d'entrée.

Nous prenons également en charge les frais vétérinaires apportés au chat de l'EHPAD.

Pour toute question, une boîte aux lettres est à votre disposition près du salon de coiffure.

LES BENEVOLES

D'autres Associations de bénévoles, conventionnées avec l'établissement, sont également présentes sur l'EHPAD.

>> VOTRE SANTE

NOS MISSIONS

- Préserver et maintenir votre autonomie intellectuelle et physique dans le respect et la dignité.
- Répondre à vos besoins en accord avec votre projet personnalisé.
- Evaluer et prendre en charge votre douleur, qu'elle soit physique, morale ou psychique.
- Assurer votre suivi médical.
- Vous accompagner dans les actes de la vie quotidienne.

PRENDRE SOIN : PRESENTATION DE L'EQUIPE MEDICALE ET PARAMEDICALE

L'**équipe médicale** est composée de **médecins gériatres** qui assurent une présence médicale 5 jours sur 7 de 9h à 18h.

Un de ces médecins est désigné comme votre médecin traitant. Il assure le suivi de vos pathologies chroniques, en collaboration avec les médecins spécialistes présents sur l'hôpital de Givors. Dans la mesure du possible, vos problèmes de santé aigus seront pris en charge sur l'EHPAD afin de limiter vos hospitalisations.

En dehors des horaires de présence des médecins de l'EHPAD, les médecins du service des Urgences de l'Hôpital assurent la prise en charge des urgences médicales (nuits, week-ends et jours fériés).

L'encadrement de l'**équipe paramédicale** est assuré par un cadre de santé et deux infirmières coordinatrices.

Au quotidien, vos soins médicaux et soins d'hygiène sont assurés par des professionnels, **infirmier(ère)s et aides-soignant(e)s** spécifiquement formé(e)s à la prise en charge de la personne âgée dépendante, dans le respect de votre rythme de vie et de vos habitudes.

Les **agents des services hospitaliers** (ASH) assurent la distribution des repas et le nettoyage des chambres.

SOIGNER AUTREMENT : LES THERAPIES NON MEDICAMENTEUSES

- **La psychologue** vous rencontrera vous et vos proches à votre arrivée puis suivant vos besoins et envies.
- **L'ergothérapeute** est un rééducateur, ayant pour mission de préserver votre autonomie (rééducation à la marche, de l'équilibre, aides techniques...), en s'adaptant à vos capacités, vos besoins et vos envies.
- **La monitrice APA-S** enseigne l'activité physique adaptée, en groupe ou en individuel (marche, gym douce ...). Son objectif est de vous aider à créer du lien social et de maintenir votre autonomie physique et psychique.
- **Les musicothérapeutes** vous proposent des séances, en groupe ou en individuel. Leur rôle est d'apaiser les troubles du comportement (angoisse, agitation, déambulation, dépression, isolement...) par la médiation musicale.
- **L'orthophoniste** prend en charge vos troubles de déglutition et de la parole.
- **Les diététiciennes** assurent votre suivi nutritionnel en adaptant vos repas à vos besoins.

Tous ces professionnels interviennent suite à l'évaluation de l'équipe soignante, pour répondre au mieux à vos besoins

En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à en parler à votre médecin référent. Pour certains rendez-vous extérieurs (dentiste, dermatologue...), il pourra être demandé à votre famille de vous accompagner.



Musicothérapie



Gym douce

ACCOMPAGNER LA MALADIE DIFFEREMMENT : L'UHA ET LE PASA

L'UHA – Unité Spécifique Alzheimer

Ce service sécurisé est destiné aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, présentant des troubles modérés du comportement.

Une équipe soignante spécialisée intervient quotidiennement dans ce lieu.

Le PASA – Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Situé au rez-de-chaussée de l'EHPAD, ce lieu de vie est ouvert en semaine, de 9h00 à 16h00.

Cet espace est dédié aux résidents des étages atteints de la Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et présentant des troubles psycho-comportementaux, pour une prise en soin uniquement à la journée.

Une équipe soignante spécialisée intervient quotidiennement dans ce lieu.



Le PASA



>> VOTRE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

L'ACCUEIL

Notre agent d'accueil est présent du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser concernant votre confort et votre quotidien.

Il vous informe et/ou vous oriente vers les professionnels de l'établissement.

TARIFS ET FACTURATION

Nos tarifs sont fixés annuellement par arrêté départemental. Ils sont identiques, quels que soient la chambre ou le service dans lequel vous séjournerez.

Vous pourrez éventuellement bénéficier d'aides financières en sollicitant l'assistante sociale qui effectuera une évaluation de votre situation.

La facturation est réalisée à terme échu et est adressée par le Trésor Public. Le mois entamé est facturé au prorata du nombre de jours de présence.

La facture est à régler par chèque, par virement bancaire ou par prélèvement SEPA.

Rappel : au cas où vous souhaiteriez quitter l'EHPAD, un préavis d'un mois vous sera demandé.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'agent administratif chargé de la facturation.

A QUI S'ADRESSER

- **L'ASSISTANTE SOCIALE**

L'assistante sociale est présente les mardis et jeudis de 9h00 à 16h30. Elle reçoit les résidents et leur famille **sur rendez-vous**, par le biais du secrétariat du service social et/ou de l'accueil.

Elle peut vous conseiller, vous informer et vous accompagner dans différentes démarches (aide au logement, aide financière, mise sous protection, ...) tout au long de votre séjour.

Elle effectue un suivi régulier du dossier administratif et propose des ajustements nécessaires en fonction des éléments recueillis.

- **LA CHARGÉE DES ADMISSIONS ET DES PRISES EN CHARGE**

La chargée des admissions et des prises en charge est présente du lundi au vendredi.

En lien avec le service social et son secrétariat, elle vous accompagne pour toutes les questions relatives à la prise en charge administrative et financière de votre hébergement en EHPAD, lors du suivi du dossier d'admission et de la mise en place des aides (aide au logement, aide sociale à l'hébergement).

- **LA MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS**

La mandataire judiciaire à la protection des majeurs prend en charge les mesures de protections (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) qui lui sont confiées par le Juge des Tutelles.

Elle peut vous accompagner dans toutes les questions relatives à ce domaine (mise sous protection, gestion des mesures qui peuvent être confiées aux proches du résident).

>> VOS DROITS

LA PERSONNE DE CONFIANCE

C'est une personne de votre entourage que vous pouvez désigner, avec son accord, pour :

- vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux,
- être consultée par les médecins pour témoigner de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.

Elle doit donc connaître vos volontés. Vos directives anticipées peuvent également lui être confiées. Cette désignation se fait par écrit (formulaire ci-joint) et peut-être annulée ou modifiée à tout moment.

Attention : la personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir, qui est alertée par téléphone en cas d'urgence ou d'aggravation de votre état de santé.

LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Toute personne majeure peut rédiger des **directives anticipées** concernant sa fin de vie. C'est une possibilité qui vous est donnée. Il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.

Le document ci-joint peut vous aider à les rédiger si vous le souhaitez.

LE REFERENT ADMINISTRATIF

Vous pouvez également désigner un **réfèrent administratif** (document à remplir avec le service social lors de votre admission). Il est le correspondant prioritaire de l'établissement pour tout ce qui concerne votre vie quotidienne, votre bien être, votre état de santé et votre sécurité.

Il assure la coordination entre l'établissement et les autres membres de votre entourage. Le réfèrent administratif peut être désigné personne à prévenir et/ou personne de confiance. Toute information essentielle, tout document ou tout courrier pouvant intéresser vos proches lui seront envoyés, charge à lui d'en assurer la diffusion.

>> VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE L'EHPAD

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance au sein de laquelle se réunissent des résidents, des familles et des personnels pour débattre des questions intéressant le fonctionnement quotidien de la structure.

Ses représentants sont élus pour 3 ans. Si vous souhaitez vous présenter, merci de vous adresser à l'accueil.

Le CVS se réunit 3 à 4 fois par an. Ces temps de réunion constituent des temps d'échange sur les prestations et activités proposées et toutes mesures prises pour améliorer votre vie à l'EHPAD.

Le compte rendu de ces réunions est affiché dans le hall d'entrée. Pour toute remarque ou suggestion, une boîte aux lettres est à votre disposition à côté du tableau d'affichage.

LES INTERLOCUTEURS A VOTRE DISPOSITION

Vous souhaitez un renseignement, prendre un rendez-vous ou avez une question qui porte sur :

- ✓ Votre Confort en Chambre
- ✓ Le Téléphone, l'Accès Internet
- ✓ Vos Effets Personnels et Objets de Valeur
- ✓ Les Repas Accompagnants
- ✓ Le Courrier
- ✓ Le Conseil de Vie Sociale
- ✓ Prendre rendez-vous avec le Médecin, la Cadre de Santé, la Psychologue
- ✓ Une Prestation Coiffure pour un Evènement Particulier

Tél : 04 26 68 43 20

- ✓ Votre Facturation

Tél : 04 26 68 43 22

- ✓ Votre Prise en Charge Financière
- ✓ Votre Suivi Social
- ✓ Protection des Majeurs
- ✓ Prendre rendez-vous avec l'Assistante Sociale

Tél : 04 78 07 33 78

- ✓ L'Animation

Tél : 04 26 68 43 31

Tél : 04 26 68 43 30

- ✓ Votre Santé
- ✓ Les Soins et l'Accompagnement
- ✓ Les Sorties et Visites
- ✓ La Prestation Linge
- ✓ Les rendez-vous de Pédicurie

SECTEUR A -Tél : 04 26 68 43 50

SECTEUR B - Tél : 04 26 68 43 51

SECTEUR C - Tél : 04 26 68 43 60

SECTEUR D - Tél : 04 26 68 43 61

- ✓ La Prise en Charge PASA et UHA

UHA : 04 26 68 43 40

PASA : 04 26 68 43 25

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

